

**Repas dansant de l'Assemblée
Générale du samedi 17 janvier 2026.**

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du Club Vosgien du Val de Meurthe le samedi 17 janvier 2026, nous vous proposons de terminer cette journée par un repas dansant.

Le rendez-vous est fixé à **19h30 à la Salle des Fêtes de Damelevières**.

Le repas servi est le suivant :

Apéritif avec verrines fraîches et feuilletés chauds

Salade périgourdine

Trou mojito

Caille farcie sur foie gras, gratin dauphinois, tomate confite, chou-fleur

Trio de fromages et petite salade

Assiette gourmande

Café

L'animation musicale et dansante sera assurée par notre ami Alain, à la fois marcheur et musicien accompli.

Le prix du repas (boissons comprises) est fixé à **30€** pour les adhérents et **35€** pour les non adhérents au Club Vosgien du Val de Meurthe.

Nous espérons bien sûr vous voir nombreux à cette soirée et nous serons ravis de vous accueillir pour ce moment placé sous le signe de la joie et de la bonne humeur.

En cas de défection de dernière minute, merci de prévenir au 06.70.94.98.90.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le bulletin suivant avec votre règlement. Merci d'avance.

TALON REPONSE A RETOURNER AVANT LE 10 janvier 2026 dernier délai.

à Yvette TREBUCHET – Lot Le cèdre du Liban- 11 D avenue Pierre Semard – 54360 Blainville sur l'eau –
Mail : cv.valdemeurthe@gmail.com Tél. : 06.70.94.98.90

M. et, ou(1) Mme participera(1), participeront (1)
à la soirée dansante du samedi 17 janvier 2026 et souhaite(nt) partager le repas avec :.....

Participation pour les adhérents du Club Vosgien du Val de Meurthe : **30€** x.... personnes = €

Participation pour les non adhérents du Club Vosgien du Val de Meurthe : **35€** x.... personnes = €

En chèque à l'ordre du Club Vosgien du Val de Meurthe ou en espèces (1).

Pas de remboursement si désistement, sauf empêchement majeur.

(1) : rayer la mention inutile